

COMMUNE DE LANOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe

POUQUET Alain

MERILLOU Stéphane

BARJOU Eva

CUBERTAFON Jean-Pierre

PEYRAMAURE Yvette

formant la majorité des membres en exercice.

PERETTI Martine

FEURPRIER Céline

GAY Françoise

COUSTY Thibault

COMBROUX Philippe

FOREST Guy

ABSENTS EXCUSES :

MAILLER N. donne pouvoir à PEYRAMAURE Y.

POLTORAK J. donne pouvoir à BOULANGER JC.

DELAGÉ J. donne pouvoir à POUQUET A.

Participation 2026 versée au Syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Excideuil

Vu l'adhésion au SIVOS d'Excideuil,

Vu la délibération du SIVOS 2026-06 fixant le montant de la participation des communes adhérentes de la
façon suivante :

- Frais de gestion à 5 € par habitant
- Participation communale annuelle : 105 € par élève soit 35 €/trimestre
- Pour les élèves dont les parents habitent 2 communes différentes : la somme est divisée par deux
soit 17.50 € pour chaque commune et par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une participation au Syndicat
de 5 € par habitant au titre des frais de gestion et 105 € par élève au titre de l'année 2026.Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance,

